

**DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE**  
**ARRETE**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville  
Place Jean Delvainquière  
BP 30109 – 59393  
Watrelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Watrelos,

Vu l'Article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant création de douze postes d'adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions à 12 Adjoints ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions à 15 Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que **Monsieur CHARLES Gilbert** occupe le poste de 7<sup>ème</sup> Adjoint et a en charge la Ville Culturelle et la Vie Associative ;

**ARRETONS**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il est consenti à **Monsieur CHARLES Gilbert** la délégation de fonction pour la Ville Culturelle et la Vie Associative. Le champ de sa délégation s'étend :

- A la Médiathèque municipale et à ses annexes
- Au Conservatoire à Rayonnement Communal de musique et de danse
- Au Musée des Arts et Traditions populaires
- A la Boite à musique
- Au Centre Socio-Educatif

Il pourra notamment signer :

- Les engagements et titres de recettes relatifs à la Culture et à la Vie Associative
- Les contrats de prestation d'artistes et d'animations ainsi que les décisions afférentes

**ARTICLE 2** : Dans le champ de sa délégation, **Monsieur CHARLES Gilbert** prendra toutes décisions et signera tout courrier, attestation et autre document, engagement à destination des administrés, administrations, associations ou autre partenaire de la ville.

**ARTICLE 3** : En sa qualité d'Adjoint au Maire, **Monsieur CHARLES Gilbert** est habilité à signer tous mandats et pièces relatifs à la Comptabilité Communale.

Il pourra également :

- Signer les courriers, attestations, certificats relevant de l'administration générale de la commune
- Certifier le caractère exécutoire des actes communaux et la conformité des extraits des registres communaux
- Légaliser toute signature dans le cadre de l'article L 2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales

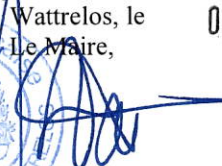
ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation exercée par **Madame DUJARDIN Béatrice**, Adjointe en charge des Animations et de la Vie Festive.

ARTICLE 5 : Conformément à l'Article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Commune.

**Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

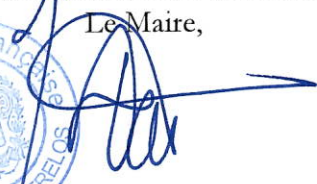
Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le **03 AVR. 2026**  
Le Maire,  
  
Dominique BAERT



Fait à Wattrelos, le 3 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
  
Dominique BAERT



**Monsieur CHARLES Gilbert**  
Notifié le

**Madame DUJARDIN Béatrice**  
Notifié le